ID: 082-228200010-20211207-CP2021_12_23-DE





DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS **DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 7 décembre 2021

CP2021_12_23 id. 6075

> Le 7 décembre 2021, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

Nombre de membres de la commission permanente : 19 Quorum: 7

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, M. CROS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. BERTELLI (pouvoir à M. BESIERS), Mme SARDEING (pouvoir à M. WEILL)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

ELECTRIFICATION RURALE PROGRAMME DEPARTEMENTAL 2021

Envoyé en préfecture le 13/01/2022

Reçu en préfecture le 13/01/2022

Affiché le 13/01/2022



ID: 082-228200010-20211207-CP2021_12_23-DE

Lors de sa séance du 21 avril 2021, l'Assemblée départementale a voté une autorisation de programme d'un montant de 686 021 € au titre du programme 2021 d'électrification rurale.

Aujourd'hui, il est soumis à l'examen la répartition des crédits départementaux 2021 sur différents projets de renforcement de réseaux tels qu'ils ont été établis par le syndicat départemental d'énergie de Tarn-et-Garonne, au titre de l'année en cours.

Ainsi, le programme départemental 2021 retenu par le syndicat départemental d'énergie (joint en annexe n° I) s'élève à 857 526 € HT. Il permet de procéder à des travaux de renforcement de réseaux sur tout le département. Pour ce programme dit "départemental", la dotation du Département sera de 686 021 €.

Cette subvention sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041782, sous fonction 74 (ELER-STA04049).

La situation budgétaire sera la suivante :

- autorisation de programme	686 021 €
- engagement à ce jour	0 €
- engagement à la présente commission	686 021 €
- disponible	0 €

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Considérant les différents projets de renforcement de réseaux tels qu'ils ont été établis par le syndicat départemental d'énergie de Tarn-et-Garonne,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 13/01/2022

Reçu en préfecture le 13/01/2022

Affiché le 13/01/2022

SLOW

ID: 082-228200010-20211207-CP2021_12_23-DE

LA COMMISSION PERMANENTE:

 Approuve le programme de travaux établi par le syndicat départemental d'énergie de Tarn-et-Garonne au titre des travaux de renforcement de l'exercice 2021 (programme départemental) pour un montant total de 686 021 €, selon le détail figurant en annexe;

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, l'arrêté attributif correspondant ;
- Précise que les crédits correspondants seront prélevés à l'article 2041782, sous fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL